

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-012-13792/23/BM

■ Approbation de l'avenant n°2 à la convention de financement pour le programme Impact jeunes porté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil 55213

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville. Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un Contrat de Ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires. Par avenant approuvé par délibération n° HPV 024-247/22/CT du 27 juin 2022, le Contrat de Ville a été prolongé jusqu'à la fin 2023.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi.
- La cohésion sociale.
- Le cadre de vie et renouvellement urbain.
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

De 2015 à 2023, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique, ceux qui sont issus des engagements pris par la communauté urbaine dans le contrat de ville 2015-2020, auxquels s'ajoutent ceux qui sont transférés par la Ville de Marseille dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) fin 2015.

Le Contrat de ville de Marseille Provence Métropole signé le 17 juillet 2015 par la Communauté Urbaine Marseille Provence et ses partenaires, porte dans ses orientations prioritaires « l'enfance et la jeunesse ». La jeunesse est un enjeu déterminant de l'avenir de Marseille et de sa métropole alors que tous les indicateurs notamment sur l'emploi attestent de grandes difficultés dont l'aggravation frappe prioritairement les jeunes de 13 à 30 ans au sein des quartiers prioritaires de Marseille. Il convient donc de faire de l'investissement sur la jeunesse des territoires de la politique de la ville une priorité de son action.

En mai 2016, la Fondation des Apprentis d'Auteuil, en partenariat avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la Préfecture de Région, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la CAF, et l'UPE 13, a répondu à l'Appel à projet de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) lancé en février 2015 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Projets innovants en faveur de la jeunesse » destiné à favoriser l'émergence de politiques de jeunesse globales et intégrées sur un territoire donné.

L'objectif de ce projet sur 3 ans intitulé « Impact Jeunes » vise à créer une dynamique collective (public jeune-associations-monde économique) sur trois territoires pilotes, dont deux sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à Marseille et un sur la commune de Tarascon. L'objectif vise à rompre avec l'empilement des dispositifs et des politiques publiques sectorielles, en recherchant des synergies, et ce, afin de mieux coordonner les interventions à l'échelle d'un territoire et d'y associer pleinement les jeunes.

Les quartiers de Malpassé et de St Mauront ont ainsi été retenus. Le choix de ces territoires pilotes s'est effectué sur l'évaluation de plusieurs critères : un taux de jeunes important, de réelles difficultés sociales pour les jeunes, une masse critique d'acteurs associatifs et publics et une certaine densité d'acteurs économiques. Les quartiers

En juillet 2016, le Commissariat Général à l'Investissement a retenu le projet Impact Jeunes et une convention pluriannuelle entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Fondation D'Auteuil a été signée le 7 novembre 2016.

Par délibération n° DEVT 001-1686/17/BM du 30 mars 2017, le Bureau de la Métropole a accordé une participation au projet Impact Jeunes de 300 000 euros répartie sur 2017, 2018 et 2019 et a approuvé la convention pluriannuelle afférente.

En 2020, la Fondation des Apprentis d'Auteuil et ses partenaires ont souhaité étendre le programme Impact Jeunes sur de nouveaux territoires. Candidat et lauréat en mars dernier de l'Appel à projet national « 100% inclusion » en faveur de la remobilisation des publics des quartiers prioritaires les plus éloignés de l'emploi, Impact Jeunes est déployé sur deux nouveaux territoires à Marseille dans le secteur de Belsunce-Noailles en centre-ville, ainsi que sur Val Plan-Le Clos- La Rose dans le 13^{ème} arrondissement.

Par délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence du 16 février 2021 n° HPV 003-011/21/CT relative, il a été approuvé la convention de financement pour le programme Impact jeunes porté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil sur la période 2021-2022-2023. Le montant annuel accordé s'élève à 120 000 euros.

Durant l'année 2022, à Marseille, le programme Impact jeunes a accompagné près de 300 jeunes de ces quartiers. Parmi eux, 40% étaient inconnus des services publics de l'emploi.

Depuis 2020 :

- Plus de 1000 jeunes de 13 à 30 ans ayant bénéficié d'une action Impact Jeunes dont 767 à Marseille et 50% de NEETS (ni en emploi, ni en études, ni en formation).
- Plus de 40% des jeunes accompagnés ont entamé ou repris un cycle d'études ou une formation depuis leur rencontre avec Impact Jeunes.
- 27 bourses individuelles attribuées en lien avec les projets professionnels des jeunes concernés (ordinateur pour les étudiants, BAFA pour obtenir des jobs d'été dans l'animation, participation au permis de conduire en complément du droit commun, etc.).
- 39 projets au service des jeunes soutenus à partir de financements mutualisés et co-construits avec les partenaires.

Ainsi, le programme Impact jeunes a permis de :

- Accompagner les jeunes dans leur engagement citoyen dans leur quartier, contribuer ainsi à améliorer les quartiers de l'intérieur.
- Contribuer à la mise en place dans chaque quartier de noyaux d'acteurs pluriels (associations, habitants, entreprises, ...) partageant une même ambition pour les jeunes et le quartier.
- Constituer un réseau d'entreprises et de professionnels engagés pour la réussite des jeunes du quartier (stages, visites, témoignages, coaching, recrutement...), et les sensibiliser à la nécessaire évolution de leurs pratiques de recrutement.
- Faire émerger des nouveaux projets systématiquement construits avec les acteurs locaux pour répondre aux manques identifiés.

Au regard du bilan de l'année 2022 rapporté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil, il est proposé au Bureau de la Métropole de cofinancer le programme Impact Jeunes pour l'année 2023.

Ce projet poursuivra les objectifs suivants en 2023 :

- Avoir un impact significatif et mesurable sur les jeunes avec un objectif d'augmenter l'accès à l'emploi.
- Démontrer qu'en travaillant de manière décloisonnée et coopérative entre l'ensemble des acteurs intervenant sur ce champ, l'impact est plus fort.
- Impliquer véritablement les jeunes en les associant sur l'ensemble du processus (de la conception à l'évaluation en passant par la mise en œuvre).

- Faire la différence dans la proximité en intervenant à une échelle humaine sur des quartiers combinant à la fois une urgence à intervenir, mais également la présence d'acteurs clés permettant de favoriser une dynamique collective.
- Impliquer fortement le monde économique afin de créer une confiance réciproque et de changer les représentations.

Le cofinancement de cette opération s'élève pour la Métropole à 120 000 euros en 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.5218-2 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 concernant l'approbation du règlement budgétaire et financier métropolitain ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022 portant sur l'approbation des avenants portant protocoles d'engagements réciproques et renforcés aux six contrats de ville du territoire métropolitain ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022 portant sur l'approbation des avenants portant protocoles d'engagements réciproques et renforcés aux six contrats de ville du territoire métropolitain ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° DEVT 001-1686/17/BM du 30 mars 2017 relative à la participation financière de la Métropole au projet Impact Jeunes sur la période 2017 à 2020 ;
- La délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence du 16 février 2021 n° HPV 003-011/21/CT relative à l'approbation de la convention de financement pour le programme Impact jeunes porté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil ;
- La délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence du 4 mai 2022 n° HPV 007-100/22/CT relative à l'approbation l'avenant n°1 à la convention de financement pour le programme Impact Jeunes porté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'aider les jeunes de 13 à 30 ans des quartiers de la politique de la ville et de les amener vers une insertion sociale et professionnelle réussie, impliquant la levée des freins empêchant l'accès durable à l'emploi.
- La nécessité d'affirmer la priorité donnée à une action globale et coordonnée à l'intention de la jeunesse.

- L'obligation d'associer l'ensemble des acteurs économiques à une démarche d'insertion et ainsi, de rapprocher et mieux connecter les jeunes et les entreprises.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle ci-annexé entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Fondation des Apprentis d'Auteuil fixant les objectifs, les conditions et les modalités de financement du projet Impact Jeunes retenu au titre du Programme « 100% inclusion, la fabrique de la remobilisation ».

Article 2 :

Est accordée une participation de 120 000 euros pour l'année 2023.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires, soit 120 000 euros TTC, sont inscrits au budget principal 2023 de la Métropole, chapitre 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ